

RAPPEL SUR LES DIFFÉRENTS CERTIPHYTOS (*hors vente et conseil*)

2 L'activité de l'entreprise :

L'entreprise ne réalise pas de traitements phytosanitaires en prestation chez des tiers.

L'entreprise réalise des traitements phytosanitaires en **prestation** chez des tiers (service facturé). Elle doit de ce fait disposer d'un **agrément** spécifique.

1 Mon activité au sein de l'entreprise :

J'**applique** des produits phytosanitaires mais **je ne décide pas** des programmes de traitement et **je n'achète pas** de produits.

Je **décide** des programmes de traitement, **j'achète** et **j'applique** des produits phytosanitaires.

CERTIPHYTO OPERATEUR

↘ *Je suis salarié en exploitation agricole, en entreprise de travaux agricoles ou de prestation de service du paysage, agent de collectivité territoriale*

CERTIPHYTO DECIDEUR en entreprise non soumise à agrément

↘ *Je suis exploitant agricole, salarié en exploitation agricole, agent de collectivité territoriale*

CERTIPHYTO DECIDEUR en entreprise soumise à agrément

↘ *Je suis salarié ou chef d'entreprise de travaux agricoles ou de prestation de service du paysage*

A noter : il existe des équivalences totales ou partielles entre certains certificats.

Plus d'information sur : draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/certificat-phytosanitaire